



Règlement Ateliers nature du mercredi valable dès le 24 août 2020

Admission - Ouverture

Les ateliers nature du mercredi accueillent les enfants de 4-8 ans (1P-4P) toute l'année selon le calendrier scolaire du canton de Genève.

Horaires – Possibilités d'inscription

Les ateliers sont ouverts de 8h30 à 16h30, repas (pique-nique amené par l'enfant) de 12h00 à 13h00.

Il est possible d'inscrire les enfants :

- Le matin de 8h30 à 12h00
- Le matin de 8h30 à 13h00 avec pique-nique
- La journée de 8h30 à 16h30 avec pique-nique
- L'après-midi de 12h00 à 16h30 avec pique-nique
- L'après-midi de 13h00 à 16h30

Les accueils se font entre 8h30 et 9h00, entre 11h50 et 12h10, 12h50 et 13h10.

Les départs se font entre 11h50 et 12h10, 12h50 et 13h10, 16h00 et 16h30.

Pour des transitions harmonieuses et conviviales, veuillez prévoir 10 minutes au moins et ne pas arriver au dernier moment, merci !

Inscriptions – Résiliation

L'inscription se fait pour l'année scolaire, au moyen du formulaire.

Toute résiliation doit être communiquée dès que possible, au plus tard un mois à l'avance pour la fin d'un mois, par courrier postal ou électronique.

Assurances

L'association "La Bambousière" a contracté une assurance RC professionnelle pour la durée des ateliers.

Elle décline toute responsabilité en dehors des horaires, durant les trajets et avant que l'enfant ne soit confié personnellement à une animatrice.

Les enfants doivent être assurés contre la maladie, les accidents et couverts par une RC, à charge des parents.

Absence – Maladie

Toute absence prévisible doit être annoncée à l'avance. Pour les absences imprévues, veuillez nous avertir au 076/327.50.49, en donnant la raison (maladie ou autre) pour un meilleur suivi des éventuelles épidémies.

L'enfant malade qui a de la fièvre, qui est contagieux ou qui n'a pas un état général qui lui permette de profiter des activités doit rester à la maison.

Si l'état d'un enfant se dégrade en cours de journée, nous vous demanderons de venir le chercher plus tôt.

Les absences, prévisibles ou non, ne donnent droit à aucun remboursement.

Accidents - Tiques

La sécurité des enfants est une priorité pour nous, mais malgré notre vigilance un accident ou une blessure peuvent arriver.

En cas de blessure superficielle, nous avons une pharmacie de premiers soins (désinfectant, sparadrap, pince à tique, etc.)

Selon l'état de l'enfant, nous ferons appel aux parents pour l'emmener chez un médecin.

En cas d'accident ou d'urgence médicale, nous ferons appel au 144 et suivrons leurs recommandations avant de vous avertir. Les frais de transports éventuels sont à la charge des parents.

A la fin de la journée, pour la prévention des tiques, il est souhaitable que les enfants prennent une douche ou un bain, et il incombe aux parents de contrôler l'enfant.

Équipement – Météo

Un équipement adéquat est exigé afin que l'enfant puisse profiter de la journée dans les meilleures conditions.

L'enfant aura un sac à dos avec :

- Une gourde ou un thermos (selon la température)
 - Des habits de rechange dans un sac en plastique
 - Le cas échéant : son pique-nique
- Quand il fait froid, un repas chaud dans un récipient thermos sera apprécié !

En été par temps sec, prévoir un pantalon long et des chaussures fermées, avec casquette ou chapeau.

Par temps humide, un pantalon imperméable et de bonnes chaussures style randonnée.

En hiver, des sous-vêtements thermiques, un bon pull sous la veste d'hiver, sur-pantalon chaud et bottes de neige (équipement comme pour le ski...).

Si la météo ne permet pas de rester dehors (fort vent ou orage / froid extrême), nous irons nous réfugier dans la maison de la directrice, et/ou adapterons les activités (promenade hors forêt, bibliothèque, etc.).

Tarifs – Paiement

Le tarif est de :

Matin ou après-midi sans pique-nique	175.- frs/mois
Matin ou après-midi avec pique-nique	210.- frs/mois
Journée complète	330.- frs/mois
Taxe d'inscription unique non-remboursable	50.- frs

Pour les ateliers du mercredi, la Ville de Versoix a généreusement accepté de subventionner 12 places pour les versoisien·s. Les tarifs sont donc réduits selon le revenu brut cumulé des deux parents s'ils habitent ou travaillent à Versoix selon la grille tarifaire.

Le paiement se fait sur 10 mois, à payer en fin de mois pour le mois suivant.

Pour éviter les frais liés au versement postal, veuillez privilégier le virement bancaire.

Signature

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance de ce règlement et m'engage à le respecter.

Nom du parent :

Nom de l'enfant :

Lieu et date :

Signature :